

Vent de colère contre les éoliennes

Les arguments des militants anti-éolien sont nombreux, notamment à cause des ravages provoqués sur la nature et des désagréments sur la vie quotidienne des riverains.

Pierre-François Chetail

pierre-francois.chetail@centrefrance.com

Les 243 élus de 19 communes du Rhône, de la Saône-et-Loire et de la Loire ont récemment reçu un courrier pour le moins remonté contre le projet d'installer trois éoliennes sur la crête séparant Saint-Bonnet-des-Bruyères et Saint-Igny-de-Vers. L'association qui en est l'auteur, "Non à l'éolien industriel en Haut-Beaujolais" (NEIHB), ne les a pas choisis par hasard. Car ces derniers, aux responsabilités dans des communes situées dans un rayon de 6 km autour du site d'implantation des éoliennes prévu, sont dans la zone où l'enquête publique (pour laquelle ils seront consultés) se déroulera, sans doute très prochainement. Le promoteur du projet a en effet, déposé ses demandes d'autorisation auprès de l'État, selon l'association.

Cette dernière s'est en effet fixé la « mission » d'informer la population, qui « n'a pas été consultée par le projet » et ses repré-

sentants des « nuisances » causées par ce « mauvais projet, humainement, économiquement et environnementalement. » Car pour ces militants anti-éolien, celui-ci est nuisible pour la nature, et « motivé par des préoccupations qui n'ont rien à voir avec le développement durable. »

Chauves-souris et oiseaux tués par les pales, destruction de la forêt...

Les nuisances listées dans le courrier sont nombreuses : chauves-souris et oiseaux (alors qu'un couloir migratoire passe par Le Crot aux Loups) victimes des pales des éoliennes, atteinte à la biodiversité dans un secteur où la faune et la flore sont très développées, perturbation de la vie animale, abattage de nombreux arbres pour créer les espaces nécessaires au cheminement des convois et réaliser les 11 km de tranchée pour atteindre le centre de raccordement de La Clayette. L'association fait valoir aussi, en



VUE. L'impact des éoliennes sur le paysage ne sera pas anodin, comme l'illustre l'association sur ce photomontage.

cas de problème, du risque de pollution des sources (dans un secteur où naît le Sornin) alimentant les captages d'eau par les huiles contenues dans les nacelles et les transformateurs, et celui de déclenchement d'incendie des résineux.

Et elle a également d'autres arguments à mettre en avant. Le site ne se-

rait « pas rentable » selon elle parce que « le vent est insuffisant, même avec des éoliennes de 186 mètres », les riverains seraient « exposés à un bruit permanent », les ultrasons inaudibles procurés par « ces immenses machines » provoqueraient, eux, « jusqu'à plusieurs kilomètres de distance, vertiges,

stress, acouphènes et maladies cardiaques », le faisceau hertzien délivrant les émissions de télévision serait perturbé, le patrimoine routier, « devant supporter l'intense circulation des milliers de tonnes de terre et de gravats, de ferraille et de béton devra être remis en état aux frais des contribuables ».

C'est pourquoi les mem-

bres de NEIHB concluent leur propos en disant qu'« il en va de notre santé, de l'avenir de nos enfants, de notre cadre de vie, de nos activités, de nos paysages, de nos ressources naturelles, de la bonne utilisation des impôts et des taxes que nous payons.

« Ce n'est pas parce que nous sommes une population rurale... »

Ce n'est pas parce que nous sommes une population rurale, peu habituée à contester, qu'on doit nous imposer tout et n'importe quoi au bénéfice de gens peu scrupuleux, et encore moins soucieux de la qualité de vie des gens. » Ils en appellent donc directement aux élus : « Aidez-nous à remettre un peu de sens et de démocratie dans tout cela. »

Pétition. Mise en ligne par l'association NEIHB (contact : neihb69790@gmail.com) sur internet (http://www.petitions24.net/vent_de_folie_-_en_-_haut_-_beaujolais), elle a recueilli près de 800 signatures.